Pays de Brie et Champagne



Rapport d'activité 2025

PETR du Pays de Brie et Champagne

Responsable de publication: Patrice VALENTIN

Rédaction, conception et mise en page: Equipe du PETR
Date: Octobre 2026

Crédits photos : Ville de Sézanne, Olivier DUFOUR, Cyril LAURENT, PETR du Pays de Brie et Champagne

Introduction





2025 : un cap stratégique pour le territoire.

2025 est une année charnière pour le Pays de Brie et Champagne, avec la concrétisation de plusieurs chantiers menés de front pour formaliser une vision à moyen terme de l'aménagement de notre bassin de vie.

Grâce à la mobilisation constante des élus, des acteurs locaux et des partenaires institutionnels, ainsi qu'à l'implication de l'équipe technique, les engagements pris auprès des communautés de communes sur les missions confiées ont été pleinement tenus.

L'approbation du premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), fruit d'un travail de plusieurs années de co-construction, et l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ont constitué les temps forts de cette année.

Au-delà de ces grands documents cadres, le Pays de Brie et Champagne a continué en 2025 d'animer les dispositifs dont il a la charge : qu'il s'agisse de rénovation de l'habitat, d'appui à l'autonomie numérique ou de financement de projets de développement local grâce au programme LEADER.

Ce rapport d'activité met en lumière le travail d'ingénierie mutualisée et d'accompagnement que le PETR réalise au quotidien pour ses communautés de communes membres, au bénéfice final des habitants.

Il nous appartient maintenant, avec les nouvelles équipes élues en mars 2026, de continuer à faire vivre cette dynamique de pays, au service du développement de notre territoire et de sa population.

Bonne lecture à toutes et tous.

Patrice VALENTIN
Président du PETR

Sommaire

Introduction p.2
Les temps forts p.3
Le Pays de Brie et Champagne p.5
Gouvernance p.7
Ressources p.9
Projet de territoire p.11
Planification p.13
Rénovation de l'habitat p.15
Médiation numérique p.17
LEADER 2023/2027 p.19
Communication p.23
Partenariats p.24



25 février 2025

Réunion publique – PCAET

Une réunion publique organisée par la Ville de Montmirail s'est tenue en début d'année autour des enjeux de la transition écologique. Le PETR est intervenu pour présenter la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial et participer ainsi aux échanges avec les habitants.

6 mars 2025

Conférence des Maires

Le PETR a organisé une conférence des maires afin de présenter les arbitrages réalisés durant la phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT. L'occasion d'exposer les choix réalisés et de recueillir l'avis des Maires avant l'arrêt du projet.





7 mars 2025

Forum de l'ingénierie

Lors du Forum de l'ingénierie à Châlons-en-Champagne, le PETR a présenté aux élus les outils d'accompagnement à leur disposition, dont le programme LEADER. Une rencontre clé pour développer l'interconnaissance et croiser les compétences avec nos partenaires institutionnels



21 mai 2025

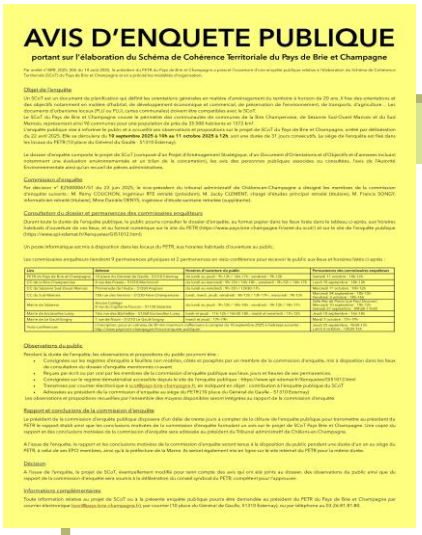






Mois de l'Europe

Cette année, la commune de Montmirail a accueilli l'événement annuel organisé dans le cadre du programme LEADER pour célébrer le Mois de l'Europe. Ce rendez-vous a permis de mettre en valeur l'impact concret de l'Union européenne au quotidien à travers le cofinancement de projets locaux. La soirée a débuté par une visite permettant aux participants la découverte du patrimoine ferroviaire local. Les échanges se sont poursuivis à la salle des fêtes Roger Perrin, où ont été présentés des projets soutenus par le programme LEADER ainsi que des retours d'expériences inspirants d'autres territoires, ouvrant de nouvelles perspectives pour notre propre stratégie de développement local. Une rencontre conviviale et éclairante.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brie et Champagne

Septembre 2025

Enquête publique - SCoT

Après une phase de consultation des communes, communautés de communes et Personnes Publiques Associées, l'enquête publique relative à l'élaboration du SCoT s'est déroulée du 10 septembre au 11 octobre, permettant aux habitants de prendre connaissance du projet et de faire part de leurs observations et remarques.

17 décembre 2025



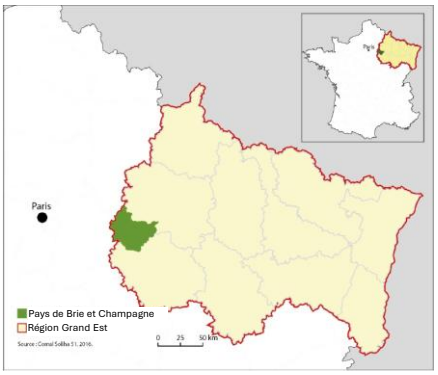
Approbation du SCoT

Lors du conseil syndical du 17 décembre 2025, les élus ont approuvé à l'unanimité le SCoT du Pays de Brie et Champagne, clôturant ainsi 6 années de travail collectif autour de cette stratégie d'aménagement. Pour autant, c'est à présent que tout commence, avec le temps de la mise en œuvre.



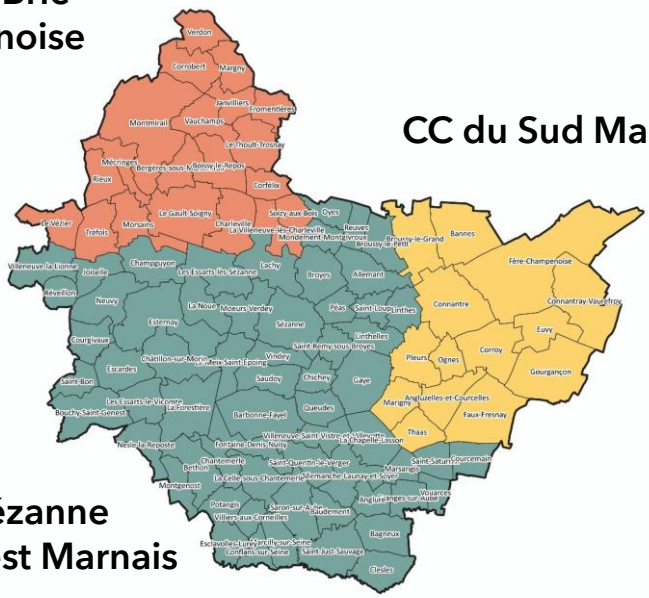
Le territoire

Le Pays de Brie et Champagne est un territoire rural, situé à l'interface des régions Grand Est, Île de France et Nord. A l'ouest du département de la Marne, le territoire du Pays de Brie et Champagne jouit d'une identité plurielle, au carrefour de la Brie rurale, des coteaux viticoles et des plaines de la Champagne crayeuse. Le Pays tire parti de l'influence économique et touristique du Bassin parisien, ainsi que de la proximité des agglomérations de Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine et Château-Thierry.



CC de la Brie Champenoise

CC du Sud Marnais



CC de Sézanne Sud-Ouest Marnais

Eléments clés

- 1372 km².
- 35 000 habitants.
- 96 communes, et 3 communautés de communes.

- Territoire multipolaire.
- 79% terres agricoles, 18% espaces naturels 3% d'espaces artificialisés.
- Economie structurée autour des filières industrielles et agricoles.

Le PETR du Pays de Brie et Champagne

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est un établissement public sans fiscalité propre, régi par l'article L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis aux règles des syndicats mixtes fermés.

Créé en 2017 pour succéder à l'association éponyme, le PETR du Pays de Brie et Champagne s'est doté d'une assise juridique consolidée et d'une légitimité renforcée afin de déployer les compétences déléguées par ses intercommunalités membres.

Historiquement configuré comme une structure d'ingénierie partagée au service des projets des EPCI, le PETR intègre désormais des compétences opérationnelles au plus près des habitants, à l'image des dispositifs liés à la rénovation de l'habitat, à la médiation numérique ou au soutien aux initiatives locales.









Les missions

Le champ d'action du PETR du Pays de Brie et Champagne est défini par ses statuts. Inchangés depuis 2020, ces derniers ont fait l'objet d'une modification validée par le préfet de la Marne fin décembre 2024 pour permettre dès 2025, la mise en œuvre de la nouvelle compétence relative au Pacte Territorial France'Rénov'. Cette modification a également permis de clarifier le rôle du PETR dans les OPAH thématiques, en excluant la mise en œuvre des OPAH de renouvellement urbain.

Ainsi, à compter de 2025, l'objet du PETR est le suivant:

Missions exercées :

Elaborer et suivre le projet de territoire du PETR, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, définissant ainsi l'identité du territoire ainsi que les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Le projet de territoire peut également comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Fédérer, animer et coordonner les actions touchant à l'intégralité de son territoire, portées par les différents acteurs y œuvrant. Mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions ainsi que leurs porteurs auprès des partenaires extérieurs.

Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine rattaché à son aménagement, sa valorisation ou au maintien et au développement de son attractivité ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Être le cadre de contractualisation des politiques territorialisées et à ce titre porter et mettre en œuvre notamment les dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département et l'Union Européenne (en particulier LEADER, Contrat de développement Territorial, ORAC…).

Mettre en place tout service d'ingénierie (technique et financière) pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leur projet dans les domaines relevant de l'aménagement et du développement du territoire, notamment dans celui de l'urbanisme.

Compétences exercées en lieu et place des EPCI membres :

Elaborer, approuver, réviser et modifier un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Mettre en œuvre les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) hors opérations de renouvellement urbain (OPAH-RU)
Engager et conduire toutes les actions liées aux Pactes Territoriaux France Rénov'
Elaborer, approuver, réviser, modifier et animer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Ces compétences se traduisent en opérations ou dispositifs portés par le PETR. Le présent rapport détaille, opération par opération, les actions conduites durant l'année 2025. En préambule de chaque partie, les compétences rattachées à l'action présentée sont rappelées afin de justifier de la possibilité pour le PETR d'intervenir sur le domaine.





Le Conseil syndical

Le Conseil syndical est l'organe décisionnel du PETR. Conformément aux statuts, il est composé de 24 membres, élus désignés par les communautés de communes membres pour les représenter. La répartition des sièges a été fixée en tenant compte du poids démographique de chaque EPCI.

Délégués CCBC	Délégués CCSSOM		Délégués CCSM
Etienne DHUICQ*	Jean-Luc BATONNET	Sacha HEWAK	Roland BOULARD
André DOUSSOT-COCHET	Karine CABARTIER *	Cyril LAURENT *	Gérard GORISSE
Delphine GOHIN	Jean-Paul CACCIA	Frédéric ORCIN	Michel JACOB
Marie-Claude HIMMESOETE	Annie COULON	Claude POUZIER *	Patrice JACQUET
Philippe MARCY*	Frédéric ESPINASSE *	Jean-François THUILLIER	Bernard POIREL
Patrick VIE *	Noël FESSARD *	Patrice VALENTIN *	Jannick SIMONNET

* Membres du Bureau

Le Conseil syndical a été réuni 7 fois en 2025, ce qui est légèrement plus que la moyenne et s'explique notamment par la nécessité des délibérations relatives aux procédures du SCoT et du PCAET. Les réunions se sont tenues les

- 15/01/2025
- 22/04/2025
- 17/12/2025
- 27/03/2025
- 26/06/2025
- 07/04/2025
- 24/09/2025

67% Taux de présence au Conseil syndical; il passe à 79% en comptant les pouvoirs.

37 Nombre de délibérations prise en 2025.

L'exécutif

L'exécutif du PETR est son président, Patrice VALENTIN Il représente le PETR, coordonne l'ensemble des dossiers et assure la gestion administrative et financière de la structure.

8 Nombre de décisions prises par délégation du Conseil

11 Nombre d'arrêtés pris en vertu de ses pouvoirs propres, principalement relatifs au personnel du PETR.

Le président à par ailleurs délégué une partie de ses attributions aux vice-présidents du PETR. Ces derniers assurent notamment le suivi quotidien des dossiers rattachés à leur délégation en lien avec l'équipe technique et les partenaires et pilotent les comités thématiques installés pour chaque projet.

- Etienne DHUICQ, 1er vice-président, Développement Durable
En charge du suivi du PCAET

- Michel JACOB, 2ème vice-président, Urbanisme
En charge du suivi du SCoT

- Karine CABARTIER, 3ème vice-présidente, Habitat
En charge du suivi de l'OPAH

- Cyril LAURENT, 4ème vice-président, Fonds Européens
En charge du suivi du programme LEADER

Le Bureau

Le bureau s'est vu confié des délégations du Conseil syndical en matière d'urbanisme et de commande publique. Néanmoins, aucune décision relative à ces délégations n'a été rendue en 2025.







Afin de garantir une gouvernance partagée et ouverte sur le territoire, Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le PETR s'appuie sur deux grandes instances consultatives.

La Conférence des Maires

Organe d'échange et de cohésion, elle réunit l'ensemble des maires des 96 communes incluses dans le périmètre du PETR pour débattre des grandes orientations stratégiques en amont de l'approbation du projet de territoire. C'est pourquoi, elle a été activement mobilisée durant l'élaboration du SCoT, y compris en 2025 dans la phase de finalisation. Soucieux de maintenir une gouvernance de proximité, les élus du PETR souhaitent également l'associer dans le cadre du suivi des actions qu'il porte afin de garantir une bonne diffusion des informations, au plus proche de la population.

La Conférence des maires a été réunie **2 fois en 2025:**

- Le **06/03/2025**; Consacrée au SCoT, cette réunion a permis de restituer aux élus les dernières évolutions apportées aux orientations du document, depuis les précédentes rencontres organisées en 2024.
- Le **04/09/2025**: Tenue en présence du Sous-préfet d'Epernay, cette réunion était consacrée à la présentation du projet de PCAET, à la suite de la phase de consultation et avant son approbation par le Conseil syndical. La réunion a également permis de présenter les modalités d'organisation de l'enquête publique du SCoT.



Conférence des maires – 06/03/2025

Le Conseil de Développement Territorial

Complémentaire des instances d'élus, le Conseil de Développement Territorial (CDT) est l'organe de démocratie participative du PETR. Composé de 40 membres issus des forces socio-économiques locales, il s'organise autour de 4 collèges thématiques : Qualité de vie et inclusion sociale ; Économie locale ; Tourisme, culture et cadre de vie ; Développement durable et environnement. Son rôle est d'apporter un éclairage pragmatique en formulant des avis et des propositions sur les actions du PETR.

Au cours du mandat 2020-2026, le CDT a été principalement mobilisé dans le programme LEADER, plusieurs membres ayant intégré son comité de programmation, ainsi que dans la co-construction de la stratégie et du plan d'actions du PCAET. À ce titre, une réunion conjointe avec la Conférence des Maires s'est tenue le 4 septembre 2025 pour restituer les éléments de concertation retenus pour l'adoption du PCAET. Néanmoins, le départ en 2024 de l'agent chargé de son animation et l'impossibilité de réattribuer cette mission au sein de l'équipe actuelle ont temporairement fragilisé la capacité d'animation de cette instance.



Réunion conjointe – 04/09/2025



L'équipe technique

En 2025, l'équipe technique du PETR du Pays de Brie et Champagne était composée de 4 agents à temps plein, répartis pour suivre les différentes missions. L'équipe a été complète tout au long de l'année.

Administration générale
0,3 ETP

- Gestion des instances
- Finances, comptabilité et personnel
- Communication

Benjamin de BODIN
Caroline DUFOUR

Pôle Développement
1,9 ETP

- Projet de territoire et contractualisations
- SCoT et PCAET
- Rénovation de l'Habitat
- Médiation numérique

Benjamin de BODIN
Isabelle LIARD

Pôle LEADER
1,8 ETP

- Suivi du programme LEADER

Lorène DUTRONQUAY
Caroline DUFOUR

Caractéristiques de l'équipe:

- 4 agents contractuels, dont 1 en contrat de projet.
- 2 agents de catégorie A, 1 de catégorie B et 1 de catégorie C
- 3 femmes et 1 homme et une moyenne d'âge de 36 ans.
- 0,3 j d'absence/ agent/ an tous motifs

12

C'est le nombre de jours de formation dispensés, soit en moyenne 4/ agent auxquels s'ajoutent les sessions d'information et de sensibilisation sur des sujets divers, ainsi que des formations sur les outils métiers, notamment en lien avec l'instruction des dossiers LEADER





Mairie d'Esternay

Le fonctionnement du PETR

250
62
0

Ecritures comptables
Actes administratifs
Marchés publics

L'ensemble de la gestion interne du PETR en matière de finance et de comptabilité, de gestion des ressources humaines (recrutement, suivi des carrières, paie…) est assuré en régie par des agents de l'équipe.

Les mutualisations de fonctionnement:

Les locaux du PETR sont situés dans les murs de la Mairie d'Esternay, lui permettant de bénéficier de la mutualisation d'espaces et de matériels.

Le PETR adhère également à plusieurs missions de Centre Départemental de Gestion de la Marne, notamment pour les actions en matière de prévention, de respect du RGPD, ainsi que sur des volets assurantiels (statutaire, risque prévoyance au bénéfice des agents…)

Ces différents éléments permettent de maintenir des coûts de fonctionnement maitrisés.



Le bilan financier

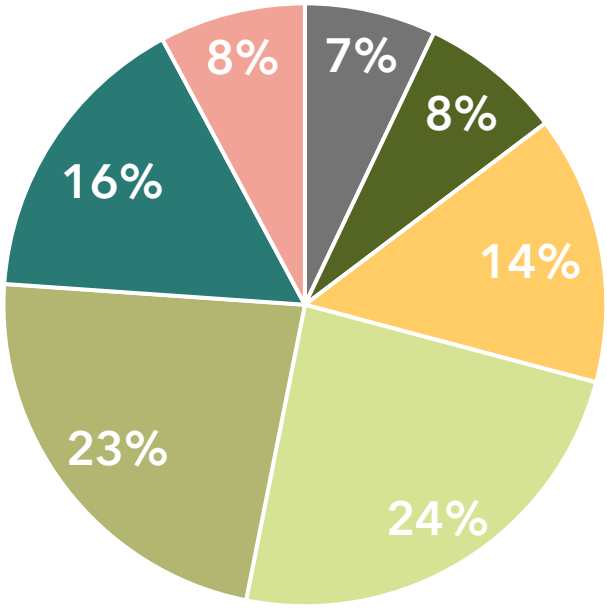
La synthèse des résultats financiers est présentée ci-après. Le Compte Financier Unique, voté le 24 juin 2026 donne des éléments plus détaillés.

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution	Restes à réaliser
Investissement	251 135.58 €	243 448.49 €	- 7 687.09 €	- 96 482.40 €
Fonctionnement	400 589 €	425 671.36 €	25 082.36 €	/
TOTAL	651 724.58 €	669 119.85 €	**17 395.27 €**	- 96 482.40 €

Les montants indiqués comprennent les opérations réelles et d'ordre. Les restes à réaliser correspondent aux sommes engagées au 31.12.2025 pour des projets de l'exercice dont la réalisation n'est pas terminée.

L'intégration des reports de l'année 2024, amènent ainsi aux résultats de clôture suivants.

	Reports N-1	Résultat 2025
Investissement	71 318.83 €	- 32 850.66 €
Fonctionnement	46 398 €	71 480.36 €
TOTAL	117 716.83 €	**38 629.70 €**



Répartition des dépenses réelles 2025

- Administration Générale
- Animation territoriale (dont PCAET)
- Elaboration du SCoT
- Rénovation de l'habitat privé
- Aide aux travaux de rénovation
- LEADER
- Médiation numérique

Procédure budgétaire

- ✓ Débat sur les orientations budgétaires 17/12/2024
- ✓ Reprise des résultats 2024: 24/02/2026
- ✓ Vote du budget: 17/02/2025
- ✓ DM N°1: 17/02/2025
- ✓ Vote du CFU: 24/06/2026

A noter que le PETR a opté pour le passage au Compte Financier Unique (CFU) qui remplace compte administratif de l'ordonnateur et compte de gestion du comptable à compter de l'exercice 2025.

Les recettes du PETR sont issues pour partie des subventions accordées pour les actions répondant aux objectifs partagés avec les partenaires institutionnels et pour partie des cotisations des EPCI, calculées au plus juste des besoins chaque année. Il peut exister un décalage dans l'intégration des recettes dans les comptes en raison des délais d'instruction et de versement, conditionnés à des justificatifs de réalisation.

En 2025, ont notamment été mobilisés:

- Le FEADER, au titre du programme LEADER
- L'Etat, via l'Anah (rénovation de l'habitat) et via le dispositif « Conseillers Numériques »
- La Région Grand Est, au titre de l'animation des Pays et de la rénovation de l'habitat



Action	Moyens	Compétences rattachées
Animer les réflexions locales pour identifier les enjeux communs à l'échelle du PETR et décliner des actions permettant d'y répondre. Contractualiser ces actions et les porter auprès des partenaires	0,4 ETP <u>Co-financements:</u> Région Grand Est	Elaborer et suivre le projet de territoire. Fédérer, animer, coordonner les actions. Être le cadre de contractualisation

Le Pays de Brie et Champagne prépare son projet de territoire, conformément à l'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Pour garantir la cohérence des orientations, les élus ont choisi de finaliser d'abord le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le projet de territoire définitif sera officiellement validé après les prochaines élections municipales afin d'intégrer la vision de la nouvelle équipe d'élus.

Dans l'attente de cette formalisation, le PETR s'appuie sur une feuille de route opérationnelle issue d'un atelier de territoire mené en 2022 et sur les versions provisoires du SCoT et du PCAET.

Pour décliner ces orientations en actions opérationnelles, le PETR utilise 4 leviers principaux:
- La contractualisation avec les partenaires institutionnels: c'est notamment le cas pour le PTRTE (voir ci-après) et le programme LEADER (voir page XX).
- Le soutien en ingénierie auprès d'acteurs publics et privés ;
- Le portage direct d'actions, notamment à titre d'expérimentation ;
- La représentation du territoire dans les instances de concertations et de travail ;

Le Pacte Territorial de Réussite de la Transition Ecologique (PTRTE): Le PETR anime pour le compte de ses EPCI, la contractualisation entre le territoire, l'Etat et la Région Grand Est pour la période 2022-2026. A ce titre il assure le suivi de l'accord cadre et la valorisation des résultats des actions portées directement ou par les acteurs locaux (EPCI, communes, privés…)

Ce PTRTE constitue ainsi un outil de dialogue centré sur les enjeux du territoire, et les initiatives qui s'y concrétisent, en lien avec la politique de territorialisation de la planification écologique, portée par l'Etat et la Région Grand Est , via la Conférence des Parties (COP Régionale).

Le comité de pacte s'est tenu en novembre 2024 et a permis de valider de nouvelles actions concrétisées en 2025, portant sur la rénovation thermique de bâtiments publics.





Un nouveau partenariat

Le PETR s'est engagé pour la période 2025-2027 dans un partenariat innovant avec la Région Grand Est, qui lui permet un appui:
- A la réalisation de ses missions de base d'animation territoriale, y compris de la société civile, d'appui en ingénierie du lien, et d'expérimentation.
- A l'exploration d'une thématique spécifique; le choix du territoire s'est porté sur la qualification de la vacance.
- A la montée en compétence du territoire grâce à une formation sur l'évolution des modèles socio-économiques.

Au-delà d'un financement, ce partenariat permet au territoire de bénéficier d'un appui technique et d'une dynamique de réseau.

La Région Grand Est



Réalisations 2025

Soutenir les initiatives publiques et privées

- Poursuite de l'accompagnement de l'association PISTE dans le suivi de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie (PTRTE)
- Orientation des porteurs de projets: lors des sollicitations qui lui sont adressées soit au titre de LEADER (qui constitue une porte d'entrée) soit du PTRTE, l'équipe du PETR joue un rôle de relai et d'orientation vers les acteurs techniques ou financiers opportuns.

Incitation au co-voiturage: Lancé en novembre 2024, le déploiement de l'application BlablaCar Daily s'est poursuivi tout au long de l'année 2025. Cette action relève de la compétence des EPCI, mais ils ont choisi de confier son animation et son suivi au PETR, qui a ainsi assuré:

- ✓ Le lien avec l'opérateur et le relai vers les EPCI pour le suivi du contrat ;
- ✓ La diffusion de la communication « clé en mains » vers les relais institutionnels ;
- ✓ Le suivi de l'usage du service et sa restitution aux élus ;
- ✓ L'organisation du comité de pilotage le 03/09/2025.

A l'issue d'une première année de fonctionnement, il a été décidé d'une prolongation de l'expérimentation sur une année supplémentaire. Le PETR a également:

- ✓ Animé les réflexions sur l'opportunité de la prolongation ;
- ✓ Mobilisé les partenaires financiers ;

Enfin le PETR a déployé une action complémentaire par la formation de la conseillère numérique à l'accompagnement des usagers et des relais tels que les secrétaires de mairies dans l'utilisation du service.





Porter les enjeux du territoire

Le PETR assure un rôle d'interface dans différentes instances auxquelles il participe, soit pour représenter le territoire, soit en complément d'autres acteurs locaux. A ce titre il a notamment participé:

- Au forum de l'ingénierie territoriale (7 mars 2025) organisé par la préfecture en lien avec l'ANCT, pour présenter aux élus locaux, les différents acteurs pouvant les accompagner dans leurs projets.
- Au Comité Local de Cohésion des Territoires: 25/06/2025, centré sur la question de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les territoires, notamment via les PTRTE.
- A la rencontre du président de Région avec les Pays du Grand Est: 22/10/2025, au cours de laquelle il est intervenu pour présenter l'étude de caractérisation de la vacance, qui doit être conduite en 2026.



Forum de l'ingénierie – 07/03/2025



Action	Moyens	Compétences rattachées
Le PETR élabore une feuille de route stratégique au territoire en matière d'aménagement et de transitions, formalisée dans deux documents réglementaires complémentaires.	0,3 ETP Opérateur (VE2A) Co-financements: État (DGD) Région Grand Est	Elaborer, approuver, réviser, modifier un SCOT. Elaborer, approuver, réviser, modifier et animer un PCAET.

Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est un document d'urbanisme, co-construit entre les élus et les partenaires institutionnels. Il formalise une vision prospective et partagée du territoire à horizon de 20 ans, en matière d'aménagement de l'espace.

Il traduit localement les grands principes d'équilibre entre développement du territoire, préservation de l'environnement et lutte contre l'artificialisation des sols. En donnant un cadre de référence pour les politiques publiques en matière d'habitat, de déplacement, d'équipements… il contribue à améliorer la lisibilité du territoire.

L'année 2025 a permis de formaliser le document soumis à l'approbation des élus après une phase de consultation réglementaire des partenaires et de la population.

Réalisations 2025



Conférence des maires – 06/03/2025



Lettre du SCoT – 09/2025

Après une année 2024 consacrée à la finalisation du Document d'Orientation et d'objectifs (DOO) en lien avec les personnes publiques associées et les élus communaux, **les derniers arbitrages ont été rendus en janvier 2025, et présentés aux élus le 6 mars 2025**. Les étapes suivantes se sont ensuite enchainées:

22/04/2025: Arrêt du SCoT par le Conseil syndical
Et bilan de la concertation

Mai – Août 2025: Consultation des Personnes Publiques Associées

- 90 % d'avis favorables des communes et EPCI
- 100 % d'avis favorable des PPA, dont 2 avec réserves et des observations de l'Autorité Environnementale.

Septembre 2025: organisation de l'enquête publique

- 11 permanences tenues, publicité règlementaire et complémentaire réalisées
- 9 contributions de la population
- Avis favorable, assorti de recommandations de la part de la commission d'enquête.

Novembre 2025: Arbitrages sur la prise en compte des contributions des PPA et des conclusions de l'enquête publique.



Conseil syndical – 17/12/2025

17/12/2025: Approbation du SCoT à l'unanimité par le Conseil syndical

Initiée en 2020, la phase d'élaboration du SCoT se conclue positivement par son approbation en 2025, dans le respect de l'engagement pris de finaliser cette étape durant le mandat municipal 2020-2026.



Le PCAET



Le PCAET est un document de planification qui guide l'action des collectivités afin de contribuer à l'émergence d'initiatives et à la réalisation de projets en faveur du climat et de la transition environnementale sur le territoire. Cette « feuille de route » permet de définir les ambitions à horizon 2050 en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en visant des réductions des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Elle décline un programme de 24 actions, dans différents domaines, dont la mise en œuvre repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs locaux: élus et collectivités, acteurs économiques, associations, habitants…

Après un travail d'élaboration qui s'est échelonné entre 2022 et 2024, l'année 2025 a permis de finaliser le programme d'actions, en lien avec les pilotes potentiels. Après un **arrêt du projet en conseil syndical le 28/11/2024**, l'Etat et la Région Grand Est ont rendu un **avis conjoint favorable le 18/02/2025** et **l'Autorité Environnementale ses observations le 20/03/2025**. Après une phase de Participation du Public par Voie Electronique, sans contribution, **le Conseil syndical a approuvé le PCAET le 24/09/2025.**

De la stratégie à l'action

Les deux documents approuvés en 2025 donnent un cadrage territorial et fixent des objectifs à moyen terme. Ils doivent ensuite se décliner en actions opérationnelles, portées par le PETR ou un autre acteur compétent, afin d'engager le territoire dans la trajectoire définie collectivement.

Les premières actions concourant à la mise en œuvre du SCOT et/ou du PCAET ont pu être déployées dès 2025:

- **Actions de sensibilisation des particuliers** (Montmirail le 25/02/2025) et **des entreprises ,** en lien avec Marne Développement (Sézanne le 20/03/2025)



Montmirail – 25/02/2025



Sézanne – 20/03/2025

- Cadrage de la **démarche de caractérisation de la vacance**: Afin de mieux identifier le potentiel remobilisable des logements vacants du bassin, une enquête auprès des communes va être organisée entre 2025 et 2027. Les élus ont validé le principe et les moyens (stage) consacrés à cette action, pour une mise en œuvre début 2026.
- **L'incitation au covoiturage** (BlablaCar Daily, évoqué page 12) s'inscrit également dans cette logique.
- Accès aux financements du **Fonds Vert – mesure PCAET pour 2 projets communaux et 1 projet intercommunal** s'inscrivant dans les actions du PCAET. De même, d'autres actions portées par des acteurs privés ou publics viennent déjà contribuer à l'atteinte des objectifs territoriaux.

Réflexions connexes

En plus des actions qu'il entreprend localement, le PETR porte les enjeux des stratégies dont il a la responsabilité et à ce titre, a participé notamment:

- Aux réunions PPA du bassin.
- A la gouvernance du bassin de mobilité Sud Champagne (comité de pilotage du 22/05/2025)
- A la consultation sur les projets d'envergure régionale (SRADDET)

De plus, un avis a été rendu sur une demande de dérogation à l'urbanisation limitée.

Et maintenant ?

Au-delà de la déclinaison en actions, le SCoT et le PCAET doivent trouver une traduction dans les documents d'urbanisme locaux. Ce travail de déclinaison sera au cœur du mandat municipal à venir.



Action	Moyens	Compétences rattachées
Le PETR porte des actions en faveur de la rénovation de l'Habitat privé, sur les volets « rénovation énergétique », « lutte contre l'habitat indigne » et « maintien à domicile ». Pour cela, des conventions ont été signées avec l'Anah.	0,2 ETP en régie 0,7 ETP mutualisés Opérateur OPAH Co-financements État (Anah, Ademe) Région Grand Est	Mettre en œuvre les OPAH, hors OPAH-RU. Engager et conduire toutes les actions liées au Pactes Territorial France Rénov'.

Le SPRH

avec France Rénov' — Le service public pour mieux rénover mon habitat

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) constitue le cadre juridique et partenarial qui structure la politique de rénovation des logements pilotée depuis 2024 par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah). France Rénov' en est la vitrine grand public.

Afin de mettre en œuvre le SPRH, l'Etat, l'Anah et les collectivités territoriales contractualisent et signent un PIG - Pacte Territorial France Rénov', dispositif généralisé à partir de 2025.

Les communautés de communes du bassin ont décidé de missionner le PETR pour cette contractualisation, au regard du succès des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, portées à son échelle depuis 2017.

Le PIG PT-FR' vient ainsi se substituer aux actions précédemment conduites dans le cadre du programme SARE sur les deux premiers volets.

Ainsi, en 2025, sur le territoire du Pays de Brie et Champagne, le SPRH est structuré comme suit, avec un service rendu à la population dans le cadre de partenariats ou via un opérateur recruté par marché public. L'OPAH 2023-2026 constitue le volet 3 du PT-FR' pour cette année.

Dynamique de la rénovation

Promouvoir la rénovation auprès de l'ensemble des ménages.

Animer le réseau des professionnels de l'immobilier et du bâtiment.

Partenariat avec Maison de l'Habitat

Information, Conseil et Orientation des ménages

Accueil de 1er niveau.

Conseil neutre, gratuit, qualitatif et adapté.

Option « conseil renforcé ».

Confié à Maison de l'Habitat

Accompagnement des ménages

Assistance à maitrise d'ouvrage.

Aide aux travaux.

Pour les ménages éligibles, le service est assuré, en 2025, dans le cadre de l'OPAH.

Par URBAM CONSEIL, enercoop Nord Est

Les actions 2025

✓ Rédaction de la convention cadre avec l'Anah, définissant les objectifs et les moyens. Signature le 4 juin 2025.

✓ Demandes de financements auprès de l'Anah et la Région Grand Est

✓ Constitution d'une entente intercommunale avec le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne.

✓ Impulsion des discussions pour conventionner le volet 3 à la fin de l'OPAH.



Bilan des accompagnements

Le déploiement du SPRH s'est traduit par la réalisation de la série d'actions suivantes:

Animations et communication

- 3 balades thermographiques: Vauchamps, Broussy-le-Grand, Mœurs-Verdey animées par les conseillères rénovation.
- Diffusion des supports de communication présentant le service.
- Valorisation des réalisations de l'OPAH.



326

Actes de conseils ou d'accompagnement réalisés.

Accueil des ménages

- 59 permanences des conseillères rénovation et 50 de l'opérateur OPAH, parfois mutualisées.
- Une baisse des nouveaux contacts enregistrés, en lien avec les difficultés découlant de la suspension de l'accès au dépôt des dossiers MaPrimeRénov' entre juin et septembre par l'Etat.

Aide aux travaux

Maintien à domicile

- 24 projets de propriétaires occupants soutenus
- 180 000 € d'aides attribuées (Anah et PETR)
- Taux de prise en charge moyen de 74 %
- Travaux d'aménagement de salles de bain majoritaires

Rénovation énergétique

- 26 projets de propriétaires occupants soutenus
- 1 192 000 € d'aides attribuées (Anah, PETR et Région)
- Taux de prise en charge moyen de 73 %
- En moyenne, un saut de 3 classes énergétiques, avec une baisse de la consommation énergétique de 60%
- Travaux d'isolation majoritaires

Lutte contre l'habitat indigne

- Animation d'un groupe de travail partenarial: 13/02/2025
- 1 situation identifiée, aucun dossier concrétisé.

Gouvernance

Les élus et partenaires en charge de suivre les différentes actions se sont réunis:

- 5 fois en comité technique
- 1 fois en comité de pilotage

Aide locale

Dans le cadre de l'aide locale instruite par le PETR

- 35 demandes instruites
- 26 dossiers soldés (versement de la subvention après demande de paiement)

71%

Part des travaux réalisée par des entreprises du territoire.



Action	Moyens	Compétences rattachées
Afin de limiter le risque de fracture numérique d'une partie des habitants, le PETR porte une mission de médiation numérique dans le cadre du dispositif Conseillers Numériques.	1 ETP Co-financements: État Europe (FEADER)	Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire.

Missions

Le dispositif Conseillers Numériques vise à réduire la fracture numérique en accompagnant les citoyens dans leur utilisation des outils numériques et d'Internet. La Conseillère Numérique assiste les habitants pour qu'ils gagnent en autonomie : prise en main des équipements, aide aux démarches administratives en ligne ou encore sensibilisation à la sécurité numérique.

Elle organise également des actions de médiation numérique, comme des accompagnements individuels et des ateliers collectifs, en partenariat avec les acteurs du territoire (Mission locale, médiathèques, communes…).



Atelier numérique – 20/08/2025

Actions sur le territoire

Depuis 2022, pour aider les habitants du territoire à devenir autonome avec le domaine du numérique, le PETR porte une mission de médiation numérique dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique.

Les modes d'intervention

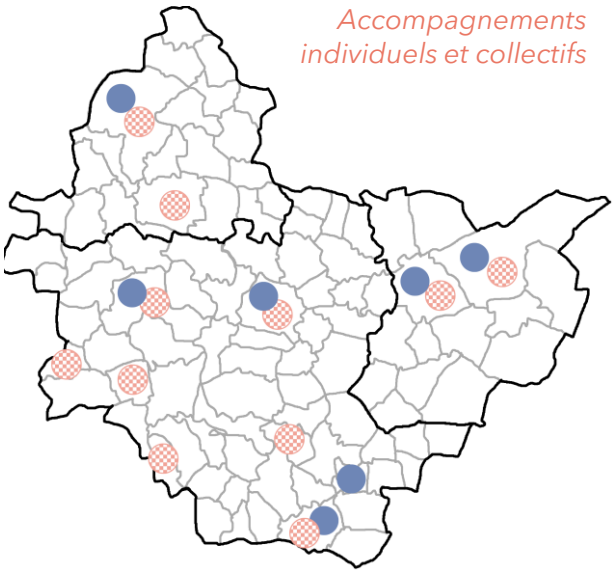
Le PETR a fait le choix d'orienter son action autour des accompagnements suivants :

- Permanences individuelles régulières dans les espaces Frances Services et les mairies de 7 communes. Ces permanences d'une demi-journée sont découpées en 4 créneaux de 45 min pendant lesquels la Conseillère Numérique répond à une question particulière d'un usager.

- Ateliers collectifs réalisés à la demande des communes ou d'acteurs du territoire. La Conseillère Numérique y accompagne des groupes de 5 à 8 personnes autour d'un thème précis. D'une durée de 1h30 à 2h, ces ateliers permettent aux participants de manipuler directement les équipements (ordinateur, smartphone, tablette) pour mettre en pratique les apprentissages.

- Réunions d'information réalisées à la demande des communes ou d'acteurs du territoire pour sensibiliser un public d'environ 15 personnes à une thématique précise, comme la cybersécurité ou l'intelligence artificielle. D'une durée de 2h à 3h, ces rencontres, basées sur des présentations et des échanges, ne nécessitent pas de manipulation de matériel.

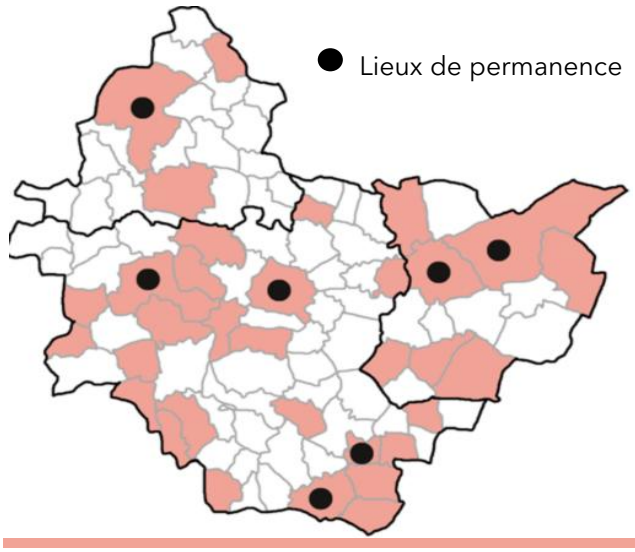
Accompagnements individuels et collectifs





Bilan 2025

Communes d'origine des usagers



898

C'est le nombre d'accompagnements réalisés par la conseillère numérique en 2025, soit une augmentation de 83,6% par rapport à 2024 :

Accompagnements individuels

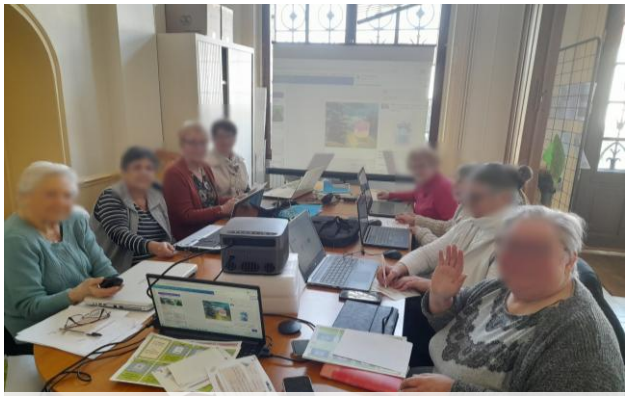
- 7 lieux de permanences
- 722 accompagnements individuels de 45min
- 311 bénéficiaires accompagnés, issus de 33 communes du territoire

Accompagnements collectifs

- 32 ateliers réalisés sur 11 communes
- 17 lieux d'accompagnements
- 176 participations (soit une moyenne de 6 participants/atelier)

Les thèmes les plus abordés :

- Prise en main du matériel
- Navigation sur internet
- Gestion du matériel et des applications
- Gestion des e-mails, des messages
- Gestion des contenus numériques (photos…)



Atelier numérique – 12/02/2025



Forum Sénior – 6/10/2025

Le 6 octobre 2025, la conseillère numérique a participé au Forum des seniors à Anglure. Cette participation a permis de présenter les services et les accompagnements proposés en matière de numérique, tout en sensibilisant le public aux enjeux du numérique au quotidien et en favorisant les échanges avec les participants.



Action	Moyens	Compétences rattachées
Le PETR est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale LEADER. Il met en œuvre une stratégie grâce à l'attribution de subventions issues du FEADER et à la mise à disposition d'une équipe technique dédiée.	1,8 ETP Co-financements: Europe (FEADER)	Être le cadre de contractualisation des politiques territorialisées.

Les 7 piliers LEADER

- Une stratégie locale de développement
- Un partenariat local public-privé
- Une démarche ascendante et participative
- Une approche intégrée et multisectorielle
- Un soutien à l'innovation
- Une démarche de coopération
- Une mise en réseau des acteurs

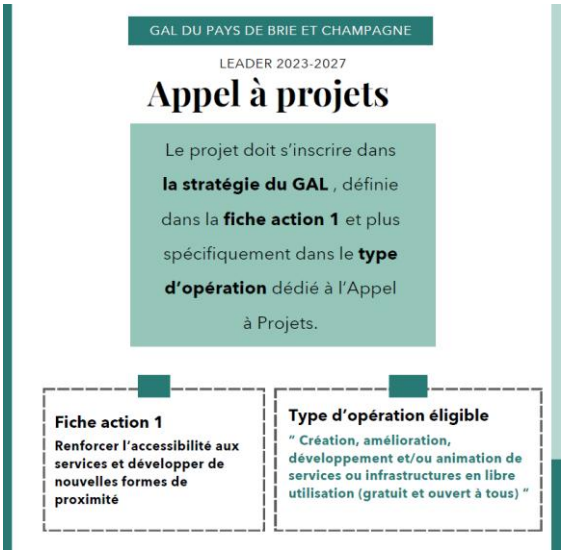
LEADER (Liaison entre Action de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Brie et Champagne et son comité de programmation assurent la gouvernance de LEADER sur le territoire du PETR depuis 2016.

L'équipe technique du GAL assure l'animation de la démarche LEADER et des instances, accompagne les porteurs de projets dans le montage des projets et la construction des demandes de subvention, contribue à la valorisation des projets aidés, assure le lien avec l'autorité de gestion régionale et participe aux différentes réunions organisées par la Région Grand Est ou d'autres partenaires pour la bonne mise en œuvre du dispositif.

Les évolutions en 2025

- L'année 2025 a marqué une étape importante dans la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, avec l'accès aux outils et logiciels nécessaires à l'instruction administrative et technique des dossiers, notamment via la plateforme EuroPac.
- Le GAL a également déployé un appel à projets dédié aux infrastructures en libre utilisation. Cette modalité de sélection innovante sur le territoire, a permis une approche simultanée des projets locaux en lien avec ce thème.



Cofinancé par l'Union européenne
La Région Grand Est



Stratégie

« Conforter les actions locales et renforcer les synergies pour une ruralité choisie et attractive »

Une stratégie déclinée en **3 axes** :

- **Axe 1** : Adapter l'offre de services aux enjeux et modes de vie actuels
- **Axe 2** : Accompagner le développement de filières de diversification économique
- **Axe 3** : Miser sur le potentiel humain du territoire et agir collectivement

Pour y répondre, **4 fiches action** dans lesquelles les projets doivent s'inscrire :

1. Renforcer l'accessibilité aux services et développer de nouvelles formes de proximité

- Accessibilité et itinérance des services
- Espace à vocation multifonctionnelle
- Équipements et services en faveur de la jeunesse
- Maintien du lien social et lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Amélioration de la mobilité

2. Soutenir une offre d'animation pour renforcer le dynamisme culturel du territoire, le vivre-ensemble et la solidarité

- Évènements culturels, artistiques ou en lien avec le patrimoine, l'histoire locale et les savoir-faire locaux
- Animations visant à renforcer l'attractivité des commerces
- Soutien à la vie associative :
 - Coordination, professionnalisation des structures et mutualisation des moyens
 - Promotion et renouvellement du bénévolat

3. Développement de filières locales au travers des circuits-courts

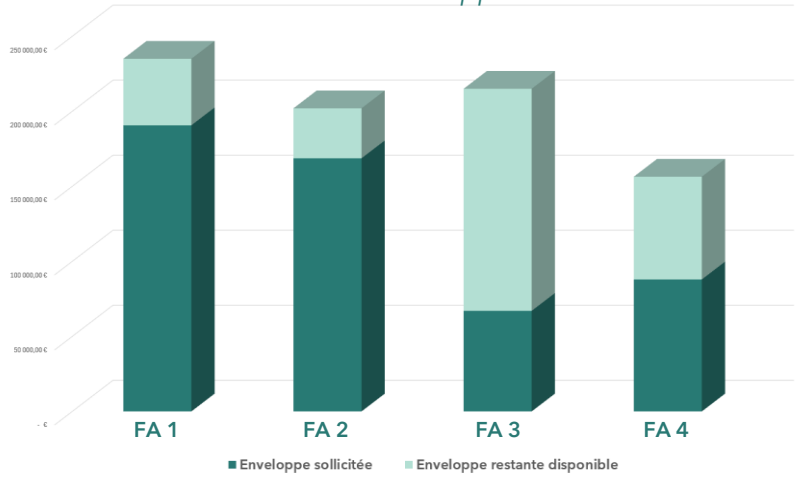
- Création d'une filière alimentaire locale
- Développement des circuits courts alimentaires :
 - Aide à la transformation et à la commercialisation
 - Promotion des productions locales
 - Sensibilisation des consommateurs
- Développement de l'économie circulaire

4. Renforcer l'attractivité touristique et améliorer la visibilité du territoire

- Développement de l'offre touristique
- Amélioration de l'accueil et montée en gamme et en services des hébergements
- Accompagnement et mise en réseau des acteurs touristiques
- Promotion et marketing territorial

1 111 190 millions d'euros de Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

Consommation de l'enveloppe au 31 décembre 2025



Fiche action	Montant alloué
1	235 000 €
2	202 000 €
3	215 000 €
4	156 392 €

Le programme comporte également une fiche et des crédits dédiés à l'animation du programme ainsi qu'à des projets de coopération entre territoires.



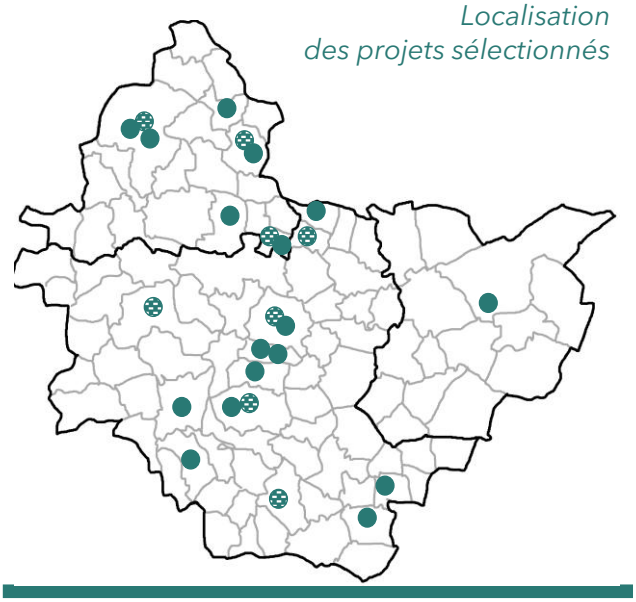
Suivi des dossiers 2025

- 19 dépôts de demande d'aide
- 19 dossiers soumis à sélection (2 dossiers refusés)
- 8 dossiers instruits et programmés (issus de la sélection 2024)

Rappel des données 2024

- 14 dépôts de demande d'aide
- 19 dossiers soumis à sélection (1 dossier refusé)

Localisation des projets sélectionnés



Projets sélectionnés

- Renforcement de l'attractivité touristique - Pressoir Jeannolle
- Aménagement d'un espace d'exposition- EARL des Chalmonts
- Modernisation de l'outil de production - EARL du Bac
- Professionnalisation de l'activité associative - Antenne 87
- Rencontres cinématographiques 2025 – ADRC51
- Festival « La Belle Vie » – Ville de Sézanne
- Festival « Le piano dans tous ses états »– Ville de Montmirail
- « Bulle festival » 2025 – Sézanne Electronique
- Circuit touristique des mares – Commune de Charleville
- Construction d'un bâtiment pour l'office de tourisme – CC de la Brie Champenoise



Circuit des mares



Aire de jeux



Bulle festival



Le piano dans tous ses états

Appel à projet :

A l'issue de l'appel à projet « Infrastructure en libre utilisation » **7 projets ont été sélectionnés**, relatifs à l'aménagement d'aires de jeux par les communes de Barbonne-Fayel, La Forestière, Granges-sur-Aube, Janvilliers, Oyes, Saudoy, Vindey.

Cofinancé par l'Union européenne
La Région Grand Est



Mise en œuvre

Le programme LEADER, c'est

Un comité de programmation

20 titulaires / 20 suppléants (membres du secteur public et du secteur privé à parts égales)

- 8 réunions en 2025 : 6 mars, 9 avril, 6 mai, 13 juin, 15 juillet, 2 octobre, 6 novembre
- 17 dossiers sélectionnés, soit 225 972,22 €, et 7 dossiers programmées, soit 64 206.20 €
- Lancement de l'appel à projets « Création, amélioration, développement et/ou animation de services ou infrastructure en libre utilisation » ayant réuni 7 candidatures

Une équipe technique

1 animatrice LEADER et 1 gestionnaire administrative > 1 élu référent, Président du GAL

- 13 rendez-vous pour l'émergence de projet
- Accompagnement des porteurs dans la structuration du projet et tout au long du circuit de gestion
- 7 participations à des réunions InterGAL organisées par l'autorité de gestion régionale
- 4 participations à des rencontres de réseaux institutionnels externes







Focus sur…

Le mois de l'Europe 2025

Chaque année au mois de mai, un événement grand public est organisé pour célébrer l'Union européenne et promouvoir une meilleure compréhension de son action sur le territoire.

Cette année, il s'est tenu autour d'une exposition de projets inspirants observés sur d'autres territoires ou réalisés en Pays de Brie et Champagne, complétée par l'intervention de Fabien Birot, animateur Fonds européens pour la Région Grand Est, et de porteurs ayant bénéficié d'un accompagnement LEADER qui ont apporté leur témoignage. Élus, membres du comité de programmation et professionnels ont pu échanger dans une ambiance constructive et conviviale.







Afin de rendre visibles les projets menés sur notre territoire et d'informer sur les opportunités des actions conduites par le PETR, la structure utilise plusieurs canaux d'information, en fonction du but recherché et du public cible. Ainsi, en 2025, le PETR s'appuie sur les leviers suivants :

Une présence en ligne

- Site internet : www.pays-brie-champagne.fr



Vitrine numérique institutionnelle, qui fournit une information générale et durable sur le rôle du PETR, son fonctionnement, et la valorisation de ses actions. Le site constitue également le panneau d'affichage officiel du PETR.

- Réseaux sociaux (3 pages Facebook Thématiques):







91

Publications en 2025, pour relayer les actualités et informer la population.

Un relai dans les publications intercommunales

Le PETR bénéficie d'un espace dédié dans les revues intercommunales, distribuées à tous les habitants des communautés de communes concernées plusieurs fois par an. Ce vecteur permet une diffusion large et homogène de la communication portée par le PETR. En 2025, on compte les publications suivantes:

- CCBC: bulletins janvier, juillet, octobre 2025
- CCSSOM: Agenda 2025



Des supports dédiés par opération

Afin d'informer le grand public des opportunités accessibles grâces aux dispositifs gérés par le PETR, des supports spécifiques sont créés et diffusés via les relais institutionnels, notamment les communes et EPCI. On compte ainsi des **flyers dédiés à l'OPAH, la Maison de l'Habitat, la médiation Numérique et le programme LEADER.**

Et dans la presse...

La presse locale se fait également le relai de certaines de nos actions ou interventions. En 2025, on peut noter les articles suivants (non exhaustif):

- Le Pays Briard 23/02/2025: PCAET
- L'Union 22/05/2025: Mois de l'Europe
- L'Union 23/05/2025: Médiation numérique
- L'Union 10/11/2025: Covoiturage
- L'Union 24/12/2025: Approbation du SCoT

« L'Europe, c'est la proximité » : comment le sud-ouest marnais bénéficie des fonds européens Leader

Depuis 2017, le programme européen Leader finance des projets dans le sud-ouest marnais. À mi-parcours du second programme, 45 % de l'enveloppe de 1,1 million d'euros sont engagés.

(/id717785/article/2025-05-22/leurope-cest-la-proximite-comment-le-sud-ouest-marnais-beneficie-des-fonds)



Des fonds du premier programme Leader ont été alloués à l'association TFCBO, qui entretien l'autorail Picasso à Montmirail. - Archives Pacôme Bassien



Réseaux

Le PETR du Pays de Brie et Champagne adhère à l'Association Nationale des Pays et Pôles Territoriaux afin de bénéficier d'une représentation nationale, d'échanges d'expérience et d'une veille proactive sur les sujets le concernant.

Le PETR du Pays de Brie et Champagne adhère également à la Fédération Nationale des SCoT, et participe à des réseaux thématiques, notamment l'InterSCoT Grand Est ou le réseau des Pays/PETR du Grand Est, le Comité Local de Cohésion des Territoires, le partenariat Data Grand Est, le Réseau Rural Agricole, le réseau France Services ainsi que France Numérique Ensemble.

Plus localement, le PETR s'inscrit dans les réflexions partenariales qui peuvent être initiées par les acteurs du territoire: mobilité solidaire avec Familles Rurales, journées France Services avec les communautés de communes, analyse des besoins sociaux avec le CIAS, suivi de PVD avec les communes labellisées…

Partenaires financiers et techniques

Pour mener à bien ses actions, le PETR bénéficie du soutien financier de plusieurs institutions, lorsque les projets proposés s'inscrivent dans des objectifs partagés. Le détail des actions soutenues est précisé au fil du rapport.

Des partenariats techniques permettent également, par une mutualisation de moyens de faire avancer les actions au service du territoire. C'est notamment le cas avec le Pays d'Epernay Terres de Champagne, au titre de l'entente intercommunale relative au service public de la rénovation de l'Habitat, ainsi qu'avec le CDG51 pour des missions relatives à la gestion du personnel.

Enfin, le PETR est actionnaire de plusieurs entreprises publiques afin de bénéficier du déploiement d'outils mutualisés propres à ses besoins de fonctionnement ou en appui de ses actions afin de proposer des services complémentaires aux habitants.

La SPL Xdémat développe, gère et maintient des outils informatiques clés en main d'e-administration.

La SEM Oktave est un outil d'accompagnement à la rénovation énergétique avec des prestations avancées en matière d'ingénierie financière pour les ménages.

Remerciements

Le PETR tient à remercier les communes et communautés de communes de son territoire, pour leur implication à ses côtés. Les facilités logistiques accordées (mise à disposition de salles et de matériel) et les dynamiques de mutualisation contribuent activement au bon déploiement de ses actions.

Allemanche-Launay-et-Soyer – Allemant – Anglure
Angluzelles et Courcelles – Bagneux – Bannes
Barbonne-Fayel – Baudement
Bergères sous Montmirail – Bethon – Boissy le Repos
Bouchy-St Genest – Broussy le Grand – Broussy le Petit
Broyes – Champguyon – Chantemerle – Charleville
Chatillon sur Morin – Chichey – Clesles
Conflans sur Seine – Connantray-Vaurefroy
Connantre – Corfélix – Corrobert – Corroy
Courcemain – Courgivaux – Escardes
Esclavolles-Lurey – Esternay – Euvy – Faux-Fresnay
Fère Champenoise – Fontaine-Denis – Fromentières
Gaye – Gourgançon – Granges sur Aube – Janvilliers
Joiselle – La Celle sous Chantemerle
La Chapelle-Lasson – La Forestière – La Noue
La Villeneuve lès Charleville – Lachy – Le Gault-Soigny
Le Meix-Saint Epoing – Le Thoult-Trosnay – Le Vézier
Les Essarts le Vicomte – Les Essarts lès Sezanne
Linthelles – Linthes – Marcilly sur Seine – Margny
Marigny le Grand – Marsangis – Mécringes
Mœurs-Verdey – Mondement-Montgivroux
Montgenost – Montmirail – Morsains – Nesle La Reposte
Neuvy – Ognes – Oyes – Péas – Pleurs – Potangis – Queudes
Reuves – Réveillon – Rieux – Saint Bon
Saint Just-sauvage – Saint Loup – Saint Quentin le Verger
Saint Remy sous Broyes – Saint Saturnin
Saron sur Aube – Saudoy – Sézanne – Soizy aux Bois
Thaas – Tréfols – Vauchamps – Verdon
Villeneuve la Lionne – Villeneuve-Saint Vistre
Villiers aux Corneilles – Vindey – Vouarces

Responsable de publication: Patrice VALENTIN
Rédaction, conception et mise en page: Equipe du PETR
Date: Octobre 2026

Crédits photos : Ville de Sézanne, Olivier DUFOUR, Cyril LAURENT, PETR

Pays de Brie et Champagne

10 place du Général de Gaulle
51310 Esternay
03.26.81.81.80
contact@pays-brie-champagne.fr
www.pays-brie-champagne.fr